
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 11 juin 2013 à 19 h
800, boul. de Maisonneuve Est, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

M. Michael Applebaum, maire
M. Sammy Forcillo, conseiller du district de Peter-McGill
M. Pierre Mainville, conseiller du district de Sainte-Marie
M. François Robillard, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Véronique Fournier, conseillère désignée
M. Richard Bergeron, conseiller désigné

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Dufort, directeur d'arrondissement
M^e Domenico Zambito, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
Mme Corinne Andrieu, directrice d'arrondissement adjointe et directrice des Services administratifs, du Greffe et des Relations avec les citoyens
M. Guy Charbonneau, directeur des Travaux publics
Mme Dominique Archambault, directrice de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social
M. Marc Labelle, directeur de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises
M. Stéphane Plourde, commandant du poste 12 du Service de police
M. Alain Simoneau, commandant du poste 21 du Service de police
Mme Roxane Pitre, commandante du poste 22 du Service de police

10.01 - Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 01. Il souhaite la bienvenue aux participants, au nombre d'environ 80, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne des explications quant au fonctionnement du conseil d'arrondissement.

10.02 - Demande de dérogation mineure - période d'intervention du public

- 1425, rue Alexandre-DeSève - Agrandissement d'un bâtiment : aucune intervention
- 439, rue McGill - Hauteur minimale : aucune intervention

10.03 - Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

- 3429, rue Peel : « activité communautaire ou socioculturelle »
-intervention de Madame Marguerite Corriveau : agrandissement de la cuisine communautaire
- 350-360, rue Mayor : « école d'enseignement spécialisée » : aucune intervention
- 1430, rue de la Montagne : « parc de stationnement commercial intérieur » : aucune intervention

CA13 240280

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 11 juin 2013

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Sammy Forcillo

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 11 juin 2013 tel que modifié :

En retirant le dossier suivant :

- 40.16 Adopter une résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel et commercial de 4 étages, situé au 365, rue Ontario Est, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – 1^{er} projet de résolution;

En ajoutant le point suivant :

- 70.01 Motion concernant le parc Bellerive et ses abords.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

CA13 240281

Période de questions du public - durée - fixation

Attendu que le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement (CA-24-135) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de 30 minutes;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prolonger la période de questions du public de 30 minutes, soit jusqu'à 20 h 08.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1132701006

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Patryck Thevenard
- Hébergement illégal

Madame Diane Ducharme
- Remerciements et invitation à l'activité « pétanque en folie »

Madame Amalie Lambert
- Projet du couvent des Petites sœurs de la Charité

Monsieur Jacques Larin
- Déficit en équipements communautaires dans Peter McGill

Monsieur Jean-Yves Bourdages
- Graffitis et lettre de décharge des propriétaires
- Dossier à l'office de consultation publique de Montréal

Monsieur Alexandre Popovic
- Travaux au parc Émilie-Gamelin

Monsieur Michel Bédard
- Qualité de vie

Monsieur Francis Tremblay
- Parc Claude-Melançon
- Ruelles Saint-Hubert et Saint-Christophe

Monsieur Claude Rondeau
- Trottoirs de l'avenue De Lorimier à la rue Aylwin
- Bac à ordures Robin et St-André

Madame Véronique Fortin
- Clôture au parc Émilie-Gamelin

Monsieur Robert Roll
- Modifications au Plan d'urbanisme

Monsieur Michel Benoit
- Bixi

Monsieur Gaétan Auger
- Parc Bellerive

Monsieur Robert Hajaly
- Site des Franciscains

CA13 240282

Période de questions du public – prolongation

Attendu qu'à 20 h 08, il reste des personnes qui n'ont pas été entendues :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De prolonger la période de questions du public afin que soit entendues les personnes restantes sur la liste.

Adoptée à l'unanimité.

10.05 1132701006

Nom du demandeur et objet de la question

Monsieur Bruce Vineberg
- Changement de zonage sur la rue Concord

Madame Georgette Blanchard
- Projet des Franciscains – Shaughnessy Village

Madame Lise Champagne
- Chute à neige
- Demande d'excuses de la part de Projet Montréal

Monsieur André Daigle
- Problème de stationnement sur la rue du Souvenir

Monsieur Richard Léveillé
- Projet du parc Raymond-Blain

Madame Danielle Lemieux
- Interdiction de faire de la musique sur la rue Saint-Paul entre le boulevard Saint-Laurent et la place Jacques-Cartier

Le maire déclare la période de questions du public terminée à 20 h 48. 20 personnes ont été entendues sur les 21 personnes inscrites.

10.06 - Période de questions des membres du conseil

L'intervention du conseiller François Robillard a trait à une invitation aux citoyens d'assister à l'inauguration du projet-pilote du viaduc Notre-Dame.

10.07 - Dépôt de documents par le secrétaire d'arrondissement

- Résolution relative au registre national des loyers adoptée par l'arrondissement du Sud-Ouest
- Dépôt du registre - 285, Place D'Youville (1126090021)

CA13 240283

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Sammy Forcillo

De réunir, pour étude et adoption, les articles 10.08 à 10.11.

Adoptée à l'unanimité.

CA13 240284

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 mai 2013

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Sammy Forcillo

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 mai 2013.

Adoptée à l'unanimité.

10.08 1132701065

CA13 240285

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 22 mai 2013

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Sammy Forcillo

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 22 mai 2013.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1132701067

CA13 240286

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 mai 2013

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Sammy Forcillo

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 mai 2013.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1132701066

CA13 240287

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition tenue le 5 juin 2013

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Sammy Forcillo

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité d'étude des demandes de démolition tenue le 5 juin 2013.

Adoptée à l'unanimité.

10.11 1132701068

CA13 240288

Autoriser le déménagement des oeuvres d'art public « Cadran solaire » et « Monument à Nicolas Copernic » du site du Planétarium Dow dans le Square Chaboillez vers le site du Planétarium Rio Tinto Alcan dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et installer une oeuvre d'art temporaire sur le site dans le cadre du programme d'exposition temporaire dans les parcs de l'arrondissement

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Michael Applebaum

D'autoriser le déménagement des oeuvres d'art public « Cadran solaire » et « Monument à Nicolas Copernic » du site du Planétarium Dow dans le Square Chaboillez vers le site du Planétarium Rio Tinto Alcan dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;

D'installer une oeuvre d'art temporaire sur le site dans le cadre du programme d'exposition temporaire dans les parcs de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1132840014

CA13 240289

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.01 à 20.10.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

CA13 240290

Approuver la convention avec la Société d'investissement de Sainte-Marie pour la réalisation de son plan d'action 2013 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 134 100 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention avec la Société d'investissement de Sainte-Marie pour la réalisation de son plan d'action 2013, dans le cadre du Programme de revitalisation urbaine intégrée, destiné à la mise en oeuvre de projets structurants pour le quartier Sainte-Marie;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 134 100 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.01 CTA1132813006

CA13 240291

Approuver les conventions, pour l'année 2013, avec 3 organismes dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MESS, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et accorder une contribution de 49 140 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver les 3 conventions, pour l'année 2013, avec la Corporation de développement communautaire (CDC) Centre-Sud, la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent et la Table inter-action Peter-McGill dans le cadre de l'Entente administrative de développement et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MESS);

D'accorder, à cette fin, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, les contributions suivantes :

- 16 380 \$ à la Corporation de développement communautaire (CDC) Centre-Sud;
- 16 380 \$ à la Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent;
- 16 380 \$ à la Table inter-action Peter-McGill;

D'imputer cette dépense totale de 49 140 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.02 CTA1132813005

CA13 240292

Autoriser une dépense de 90 159,53 \$ pour la fourniture de trois camionnettes Dodge Ram, 2500, année 2012, par Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), conformément à l'entente cadre 706439 (CG12 0013)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser une dépense de 90 159,53 \$, taxes incluses, pour la fourniture de trois camionnettes Dodge Ram, 2500, année 2012, par Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), conformément à l'entente cadre 706439 (CG12 0013);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.03 CTA1135382001

CA13 240293

Approuver l'entente Mesures d'urgence - Halte climatisée avec le cégep du Vieux Montréal, en vue d'assurer aux citoyens des arrondissements de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal, l'accès à une halte climatisée lors de l'application du Plan particulier d'intervention chaleur extrême de l'agglomération de Montréal

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver l'entente Mesures d'urgence - Halte climatisée avec le cégep du Vieux-Montréal, en vue d'assurer aux citoyens des arrondissements de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal, l'accès à une halte climatisée lors de l'application du Plan particulier d'intervention chaleur extrême de l'agglomération de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.04 1134499002

CA13 240294

Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Compagnie Storage Leaseholds inc., du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2016, des locaux situés au 2915, rue Sainte-Catherine Est, pour un loyer total de 867 102 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de Storage Leaseholds inc. des locaux d'une superficie de 3 897,9 m² situés au 2915 rue Sainte-Catherine Est (8471), connus sous le nom de « Storage Leaseholds », dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période additionnelle de trois (3) ans, du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2016, et ce, moyennant un loyer total de 867 102 \$, taxes incluses, à des fins d'une cour de services pour l'entretien des parcs et des rues du centre-ville;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.05 1135372002

CA13 240295

Approuver les conventions avec 7 organismes dans le cadre du programme Accessibilité aux loisirs - volets 1 et 2 et accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions totalisant 35 000 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver les conventions avec 7 organismes dans le cadre du programme « Accessibilité aux loisirs - Volets 1 et 2 »;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

Volet 1 :

- 10 000 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 4 000 \$ au Camp Cosmos;

Volet 2 :

- 6 600 \$ au Centre récréatif Poupard;
- 3 000 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie;
- 3 800 \$ à l'Association Les Chemins du Soleil inc.;
- 4 600 \$ au Service des loisirs Saint-Jacques;
- 3 000 \$ au Projet 80;

D'imputer cette dépense totale de 35 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.06 CTA1130173003

CA13 240296

Approuver la convention avec la Feejad, d'une durée de 7 mois se terminant en décembre 2013, pour la réalisation du projet Les filles des Habitations Jeanne-Mance en action et accorder une contribution 13 728 \$ dans le cadre du fond de soutien 2013

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la convention, d'une durée de 7 mois, jusqu'au mois de décembre 2013, avec l'organisme la Feejad pour la réalisation du projet « Les filles des Habitations Jeanne-Mance en action »;

D'accorder, à cette fin, à même le Fonds de soutien aux OBNL oeuvrant en sports, loisirs et développement social pour l'année 2013, une contribution de 13 728 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.07 CTA1130173004

CA13 240297

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 5 500 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'accorder, à la demande du conseiller Pierre Mainville, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes ;

- 700 \$ au Sentier Urbain;
- 500 \$ à l'École Champlain;
- 1 000 \$ à La Relance jeunes et famille;
- 300 \$ à l'Association des amis du parc Médéric-Martin;
- 300 \$ au Comité des orphelins victimes d'abus (COVA);
- 500 \$ au Collectif de la Résidence Sainte-Marie;
- 400 \$ à Fanfare Pourpour inc.;
- 700 \$ à Rencontres cuisines Centre-Sud;
- 500 \$ à Jeunesse en action communauté Penuel;
- 300 \$ au CDC Centre-Sud;
- 300 \$ à la Maison Adrianna;

D'imputer cette dépense de 5 500 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.08 CTA1132701064

CA13 240298

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 4 800 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'accorder, à la demande du maire Michael Applebaum, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 400 \$ au CDC Centre-Sud;
- 1 400 \$ au Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie;
- 500 \$ à la Fonderie Darling;
- 500 \$ à La fondation du cégep du Vieux-Montréal;
- 1 000 \$ à La Relance jeunes et familles;
- 1 000 \$ à la Maison Adrianna;

D'imputer cette dépense totale de 4 800 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.09 CTA1132701069

CA13 240299

Approuver les conventions avec trois organismes et accorder des contributions totalisant 39 750 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver les conventions avec trois organismes dans le cadre du Fonds de soutien aux organismes culturels œuvrant dans Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, les contributions suivantes :

- 5 000 \$ au Festival international de films Fantasia;
- 14 750 \$ à l'Écomusée de la maison du fier monde;
- 20 000 \$ au Musée du costume et du textile du Québec;

D'imputer cette dépense totale de 39 750 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.10 CTA1132840019

CA13 240300

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.11 à 20.20.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

CA13 240301

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} mai 2013, un terrain vacant d'une superficie d'environ 1 296,2 m² situé dans l'emprise du chemin de fer (8471), et utilisé à des fins d'entreposage pour la Direction des travaux publics, Division des parcs et de l'horticulture de l'arrondissement de Ville-Marie, moyennant un loyer total de 58 575 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} mai 2013, un terrain vacant d'une superficie d'environ 1 296,2 m² situé dans l'emprise du chemin de fer, et utilisé à des fins d'entreposage pour l'arrondissement de Ville-Marie, moyennant un loyer annuel de 9 189,17 \$, excluant les taxes, et autres clauses et conditions y stipulées au projet de prolongation du bail;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.11 1134733001

CA13 240302

Modifier la résolution CA12 240642 afin d'augmenter le contrat à 100 655,89 \$ pour le réaménagement du parc Serge-Garant

Attendu que la résolution CA12 240642 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 6 novembre 2012 accordait un contrat de 91 655,89 \$ à Construction Moribal Itée pour le réaménagement du parc Serge-Garant et autorisait une dépense maximale de 135 655,89 \$;

Attendu que des contingences de 9 000 \$ se sont ajoutées :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

De modifier la résolution CA12 240692 afin d'augmenter le contrat à 100 655,89 \$ pour le réaménagement du parc Serge-Garant, soit des contingences additionnelles de 9 000 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.12 CTA1126143001

CA13 240303

Accorder, à titre de contribution, un banc de parc de type « LaFontaine » d'une valeur approximative de 2 000 \$ au Comité of The American Women's Club of Montreal

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'accorder, à titre de contribution, un banc de parc de type « LaFontaine » d'une valeur approximative de 2 000 \$ au Comité of The American Women's Club of Montreal.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.13 1135880006

CA13 240304

Modifier la résolution CA08 240750 afin d'augmenter le montant du contrat à 7 416 058,11 \$ pour la collecte sélective

Attendu que la résolution CA08 240750 adopté par le conseil d'arrondissement du 4 novembre 2008 accordait un contrat de 7 285 211,86 \$ à Rebutis solides Canadiens inc., pour la collecte sélective 2009-2013 dans l'Arrondissement;

Attendu la révision de l'indice des prix à la consommation (Montréal) IPC et de l'indice du transport privé (Québec) IPT :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

De modifier la résolution CA08 240750 du 4 novembre 2008 afin d'augmenter le montant du contrat à 7 416 058,11 \$ pour la collecte sélective;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.14 CTA1084657016

CA13 240305

Autoriser une affectation de surplus, accorder un contrat à Groupe Nicky, pour faire l'entretien horticole et le maintien de la propreté du square Dorchester pour une période de trois ans et autoriser une dépense maximale de 327 733,63 \$ (appel d'offres public 13-12676 – 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'autoriser une dépense maximale de 327 733,63 \$ pour faire l'entretien horticole et maintien de la propreté du square Dorchester pour une période de trois ans (appel d'offres public 13-12676 – 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat à Groupe Nicky, plus bas soumissionnaire conforme, au prix total approximatif de 327 733,63 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'affecter une somme de 313 487,25 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.15 CTA1135880005

CA13 240306

Modifier la résolution CA11 240319 afin de prolonger le contrat accordé à Solution-EAS d'une période de 6 mois et se terminer à la fin de l'année 2013

Attendu que la résolution CA11 240319 adoptée par le conseil d'arrondissement du 15 juin 2011 accordait un contrat de 1 082 743,20 \$ à Solution-Eas pour retenir les services d'un site pour l'entreposage et le traitement de matériaux d'excavation;

Attendu que dans le cadre de l'appel d'offres une clause de prolongation avait été incluse aux documents :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

De modifier la résolution CA11 240319 afin de prolonger le contrat accordé à de Solution EAS pour une période additionnelle de 6 mois pour se terminer à la fin de l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.16 1114511003

CA13 240307

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 3 400 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'accorder, à la demande du conseiller Sammy Forcillo, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 250 \$ à Les YMCA du Québec (Centre Y Guy Favreau);
- 2 500 \$ à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud;
- 50 \$ au Comité social Centre-Sud;
- 600 \$ à l'Éco-quartier Peter-McGill;

D'imputer cette dépense totale de 3 400 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.17 CTA1132701071

CA13 240308

Approuver la convention, accorder un contrat de services professionnels de 48 000 \$ à l'Association des restaurateurs de rue du Québec dans le cadre de la mise en oeuvre du projet pilote de cuisine de rue de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 48 000 \$

Attendu que la résolution CA13 240237 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 7 mai 2013 affectait une somme de 108 000 \$ provenant des surplus afin de financer certaines actions nécessaires au projet pilote de cuisine de rue :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'approuver la convention avec l'Association des restaurateurs de rue du Québec dans le cadre de la mise en oeuvre du projet pilote de cuisine de rue de l'arrondissement de Ville-Marie;

D'accorder, à cette fin, un contrat de services professionnels de 48 000 \$ à l'Association des restaurateurs de rue du Québec;

D'autoriser une dépense maximale de 48 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.18 CTA1130519012

CA13 240309

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 9 900 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'accorder, à la demande du conseiller François Robillard, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 500 \$ à l'Accueil Bonneau;
- 1 000 \$ à l'Association des locataires et loisirs 1100;
- 500 \$ à l'Association des résidents du Vieux-Montréal;
- 500 \$ à l'Association des résidents du quartier de la santé de Montréal;
- 1 000 \$ à l'Association sportive et communautaire Camillien-Houde Inc.;
- 300 \$ au CDC Centre-Sud;
- 500 \$ au Comité social Centre-Sud;
- 300 \$ à la Coopérative d'habitation Val Perché;
- 500 \$ à la Famille pour l'Entraide et l'Éducation des jeunes et des adultes (FEEDJA);
- 1 000 \$ à La Famille;
- 500 \$ à La Relance jeunes et familles;
- 500 \$ à Les YMCA du Québec (Centre Y Guy Favreau);
- 300 \$ au Pas de la rue;
- 1 000 \$ au Spectre de rue;
- 1 500 \$ à Action Centre-Ville;

D'imputer cette dépense totale de 9 900 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.19 CTA1132701070

CA13 240310

Autoriser la mise au rancart et la vente à juste prix de véhicules et équipements ayant dépassé leur vie utiles, devenus hors d'usage, inutilisés ou que les coûts de réparation sont maintenant trop élevé et accorder ce mandat au Centre de services partagés du Québec

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'autoriser la mise au rancart et la vente par encan des équipements décrits au sommaire décisionnel dans la section description;

D'accorder le mandat au Centre de services partagés du Québec pour agir en tant qu'intermédiaire pour la vente de ces équipements;

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.20 1135382007

CA13 240311

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 20.21 à 20.29.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

CA13 240312

Approuver la convention avec le propriétaire du terrain vacant à l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de la rue Ontario, pour la poursuite d'un projet pilote de terrasse pour la Coopérative de travail Les Katacombes, désigner ce terrain comme espace public et édicter une ordonnance

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver la convention avec le propriétaire du terrain vacant situé à l'intersection sud-est du boulevard Saint-Laurent et de la rue Ontario, portant le numéro 2 161 220 pour la poursuite d'un projet pilote de terrasse par la Coopérative de travail Les Katacombes;

De désigner ce terrain comme espace public pour la période 12 juin 2013 au 31 octobre 2013;

De demander à la Coopérative de travail Les Katacombes de prendre une assurance de responsabilité civile de 3 millions de dollars sur ce terrain;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 326 permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer ces boissons, sur ce terrain, du 2 juin 2013 au 31 octobre 2013, de 12 h à 23 h du dimanche au jeudi et de 12 h à 01 h les vendredis et samedis.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.21 1130519010

CA13 240313

Recommander au conseil d'agglomération d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Corporation de développement économique communautaire Centre-Sud/Plateau Mont-Royal, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De recommander au conseil d'agglomération d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Corporation de développement économique communautaire Centre-Sud/Plateau Mont-Royal, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.22 1130154001

CA13 240314

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Ville-Marie, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De recommander au conseil d'agglomération d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Société de développement économique Ville-Marie, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.23 1130154002

CA13 240315

Approuver les conventions avec 2 organismes dans le cadre du volet 2 du Programme de soutien financier au développement commercial 2013 et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution totale de 45 000 \$

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver les conventions avec le Marché Frontenac et la Fondation du Startup de Montréal pour les appuyer dans la réalisation de leur projet soumis en vertu du volet 2 du Programme de soutien financier au développement commercial 2013;

D'accorder à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 30 000 \$ au Marché Frontenac;
- 15 000 \$ à la Fondation du Startup de Montréal;

D'imputer cette dépense totale de 45 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.24 CTA1136255004

CA13 240316

Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Village pour assurer la mise en oeuvre du plan d'action et accorder une contribution de 70 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial du Village pour assurer la coordination du programme de propreté 2013;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 70 000 \$;

D'affecter une somme de 70 000 \$ provenant du budget Montréal.net pour le financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.25 CTA1135382003

CA13 240317

Approuver la convention avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal pour assurer la coordination et la mise en oeuvre du plan de propreté et d'embellissement 2013, et accorder une contribution de 70 000 \$ dans le cadre du budget Montréal.net

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'approuver la convention avec la Société de développement commercial du Vieux-Montréal pour assurer la coordination et la mise en oeuvre du plan de propreté et d'embellissement 2013;

D'accorder, à cette fin, une contribution 70 000 \$;

D'affecter une somme de 70 000 \$ provenant du budget Montréal.net pour le financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.26 CTA1135382002

CA13 240318

Approuver la convention, accorder un contrat de services professionnels en archéologie de 23 277,84 \$ à SACL inc. dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire d'exercices canins, de clôtures ornementales et d'une aire de jeux pour enfants du parc Percy-Walters (appel d'offres sur invitation VMI-13-007 - 1 seul soumissionnaire)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser une dépense maximale de 23 277,84 \$, pour les services professionnels en archéologie dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire d'exercices canins, de clôtures ornementales et d'une aire de jeux pour enfants du parc Percy-Walters (appel d'offres sur invitation VMI-13-007 – 1 seul soumissionnaire);

D'approuver la convention avec SACL inc.;

D'accorder, à cette fin, un contrat à SACL inc., seul soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 23 277,84 \$, taxes incluses, qui s'engage à fournir les services requis à cette fin selon les termes et les conditions stipulés à la convention;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.27 1135354005

CA13 240319

Accorder un contrat de 5 079 222,89 \$ à Demix Construction pour les travaux de réfection routière et reconstruction de trottoirs là ou requis et autoriser une dépense maximale de 5 199 222,89 \$ (appel d'offres public VMP-13-005 - 4 soumissionnaires)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser une dépense maximale de 5 199 222,89 \$ pour les travaux de planage, de reconstruction, de revêtement bitumineux de la chaussée et de reconstruction de trottoirs, là où requis (appel d'offres public VMP-13-005 - 4 soumissionnaires);

D'accorder, à cette fin, un contrat de 5 079 222,89 \$ à Demix Construction, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 5 079 222,89 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.28 CTA1136140005

CA13 240320

Autoriser une dépense totale de 489 908 \$, taxes incluses, financée par le PTI 2013-2015 de la direction des transports du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement afin d'octroyer un contrat de gré à gré à Gaz Métro pour une modification à son réseau de distribution dans le cadre des travaux municipaux pour la réalisation de la phase 1 du projet du pôle Frontenac

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser une dépense totale de 489 908 \$, taxes incluses, financée par le PTI 2013-2015 de la direction des transports du Service des infrastructures, des transports et de l'environnement afin d'octroyer un contrat de gré à gré à Gaz Métro pour une modification à son réseau de distribution dans le cadre des travaux municipaux pour la réalisation de la phase 1 du projet du pôle Frontenac.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

20.29 1131145003

CA13 240321

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

De réunir, pour étude et adoption, les articles 30.01 à 30.04.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

CA13 240322

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 avril 2013

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1^{er} au 30 avril 2013.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

30.01 1132701063

CA13 240323

Autoriser une dépense de 75 000 \$ pour la réalisation de l'oeuvre florale qui représentera l'arrondissement de Ville-Marie aux Mosaïcultures Internationales de Montréal qui se dérouleront au Jardin botanique du 22 juin au 29 septembre 2013

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser une dépense de 75 000 \$ pour la réalisation de l'oeuvre qui représentera l'arrondissement de Ville-Marie lors de la prochaine édition des Mosaïcultures Internationales de Montréal qui se dérouleront au Jardin botanique du 22 juin au 29 septembre 2013;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

30.02 CTA1130141005

CA13 240324

Accepter l'offre de services à venir de la Ville en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de réaliser le projet structurant du pôle Frontenac

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'accepter l'offre de services à venir de la Ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de réaliser le projet structurant du pôle Frontenac qui inclut la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre, à l'exception de la coordination des interventions de l'Arrondissement et de la plantation des arbres.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

30.03 1131145001

CA13 240325

Autoriser la bibliothèque Frontenac à recevoir une contribution de 11 100 \$ de La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministre responsable de la Charte de la langue française dans le cadre du Programme de promotion du français lors d'activités culturelles pour l'année 2012-2013

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'autoriser la bibliothèque Frontenac à recevoir une contribution financière de 11 100 \$ de La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministre responsable de la Charte de la langue française dans le cadre du Programme de promotion du français lors d'activités culturelles pour l'année 2012-2013;

De demander au comité exécutif de modifier le budget de l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'année 2013, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par la bibliothèque Frontenac, d'un premier versement représentant 80 % (8 900 \$) du montant de la subvention à la signature de la convention et le solde, soit 20 % (2 200 \$) du montant de la subvention, après l'acceptation, par la Ministre, du rapport final;

D'imputer cette recette conformément aux information financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

30.04 1132840021

CA13 240326

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.01 à 40.07.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

CA13 240327

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (CA-24-184) - exercice financier 2013 afin de prévoir un tarif pour la vente sur le domaine public - Adoption

Attendu qu'un avis de motion de l'adoption du règlement mentionné ci-dessous a été donné à la séance du 7 mai 2013 sans que ne soit remise aux conseillers une copie de celui-ci;

Attendu que, conformément à l'article 356 de la Loi sur les citées et ville (L.R.Q., c. C-19), des copies du règlement ont été rendues disponibles, que les conseillers présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, et que son objet et sa portée ont été mentionnés :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'adopter le règlement CA-24-196 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs – exercice financier 2013 (CA-24-184) afin de prévoir un tarif pour la vente sur le domaine public.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

40.01
CA-24-196
1132701050

CA13 240328

Adopter une résolution autorisant une enseigne située au 705, rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Centre Eaton) - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil a adopté un premier projet de résolution le 7 mai 2013 et l'a soumis à une consultation publique, le 22 mai 2013 quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'accorder, pour le bâtiment situé au 705, rue Sainte-Catherine Ouest, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger aux articles 494 et 508.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) conformément aux plans préparés par DMA architectes, et estampillés par l'arrondissement le 23 avril 2013;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- la hauteur de l'écran DEL ne doit pas dépasser 10 m et être uniquement installée sur la façade de la rue Sainte-Catherine;
- l'enseigne rétro-éclairée de l'avenue McGill College installée à l'étage supérieur au rez-de-chaussée doit avoir des dimensions maximale de 10 m par 7 m.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

40.02
pp 266
1134400004

CA13 240329

Adopter, une résolution autorisant la construction d'un bâtiment commercial et résidentiel projeté à l'angle des rues de la Concorde et Burke, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 7 mai 2013 et l'a soumis à une consultation publique le 22 mai 2013 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le bâtiment projeté à l'angle des rues de la Concorde et Burke, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger notamment à l'article 55 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et au Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., O-1), la construction d'un bâtiment commercial et résidentiel, substantiellement conforme aux plans préparés par la firme Geiger-Huot, architectes, et estampillés par l'arrondissement le 22 avril 2013.

A

adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

40.03
pp 263
1136090015

CA13 240330

Adopter une résolution autorisant l'usage « centre d'hébergement et de soins de longue durée » au 2^e étage du Pavillon Fullum situé au 1431, rue Fullum, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 7 mai 2013 et l'a soumis à une consultation publique le 22 mai 2013 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le 2^e étage du Pavillon Fullum situé au 1431, rue Fullum, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation de déroger à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), afin de permettre l'usage « centre d'hébergement et de soins de longue durée », et ce, en dérogation aux usages prescrits;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- fixer un délai de 60 mois pour débuter des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

40.04
pp 264
1134400007

CA13 240331

Adopter une résolution autorisant l'agrandissement et la localisation de l'affichage du bâtiment commercial situé au 2010, avenue Papineau, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 7 mai 2013 et l'a soumis à une consultation publique le 22 mai 2013 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le bâtiment situé au 2010, avenue Papineau, conformément au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, l'autorisation de déroger notamment aux articles 4 et 5 du *Règlement sur la construction et l'occupation de bâtiments sur le terrain situé au 2010, avenue Papineau, à l'angle nord-ouest de l'avenue Papineau et de la rue Ontario (97-070)*, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment existant ainsi que l'installation de trois enseignes, tel que montré sur les plans numérotés de 3 à 10, préparés par la firme Girard, Côté, Bérubé, Dion, architectes, datés du 23 avril 2013 et sur les deux plans préparés par la compagnie Enseignes Pattison datés du 5 mai 2011, le tout estampillé par la Division de l'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie le 24 avril 2013, et ce, en dérogation à l'implantation du bâtiment et à la localisation des enseignes autorisées;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- soumettre le projet à une révision architecturale prévue au titre VIII du Règlement d'urbanisme 01-282;
- fixer un délai de 60 mois pour débiter des travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet;
- la délivrance du permis de transformation est conditionnelle au dépôt d'un plan d'intervention et d'entretien des aménagements paysagers existants sur la propriété fait par un professionnel en la matière et approuvé par la Division de l'urbanisme;
- la délivrance du permis de transformation est conditionnelle au dépôt d'une garantie monétaire irrévocable équivalant au montant de 3 000 \$ émise par une institution financière. Cette garantie monétaire doit demeurer en vigueur tant que tous les travaux d'aménagement paysager ne sont pas exécutés, conformément à la présente autorisation. Elle est réalisable si les délais précités ne sont pas respectés;
- les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard 12 mois suivant le parachèvement des travaux de transformation.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

40.05
pp 265
1136090017

CA13 240332

Adopter une résolution autorisant la construction d'un complexe à bureaux sur un site composé des lots numéros 1 340 640, 1 340 653, 1 340 656, 1 340 657 et 1 341 342 situés en bordure des rues De Bleury, Sainte-Catherine et Jeanne-Mance, ainsi que de démolir les bâtiments portant les numéros 1190, 1238 et 1250, rue Jeanne-Mance en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Tours du Quartier des spectacles) - 2^e projet de résolution

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19-1), le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution le 7 mai 2013 et l'a soumis à une consultation publique le 22 mai 2013 quant à son objet et aux conséquences de son adoption :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'adopter le second projet de résolution à l'effet :

D'accorder, pour le site composé des lots 1 340 640, 1 340 653, 1 340 656, 1 340 657 et 1 341 342 situés en bordure des rues De Bleury, Sainte-Catherine et Jeanne-Mance, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :

- de déroger notamment aux articles 10, 21.6, 43, 55, 58, 61, 70, 72, 179, 578, 579 et 597 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- de démolir les bâtiments situés aux 1190, 1238 et 1250, rue Jeanne-Mance;
- d'ériger un complexe immobilier conformément aux plans numérotés 11 à 17 et 21 à 31, réalisés par IBI DAA MMB CHBA et estampillés par l'Arrondissement de Ville-Marie le 30 avril 2013;
- d'occuper ledit complexe immobilier avec les catégories d'usages permis par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), en plus des usages indiqués aux plans mentionnés précédemment;
- d'exclure du calcul de la densité la superficie de plancher brute destinée à un usage commercial située au niveau du rez-de-chaussée situé en bordure de la rue Sainte-Catherine et directement accessible depuis cette rue;

D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- l'alignement sur rue et la volumétrie doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
- les retraits d'alignement pour les volumes situés au-dessus des hauteurs autorisées par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) doivent respecter les dimensions indiquées aux plans mentionnés précédemment, ou être plus importants;
- la composition architecturale doit être substantiellement conforme aux plans mentionnés précédemment, notamment en ce qui a trait à la simplicité, à la cohérence et à l'unité du traitement d'enveloppe proposé;
- les demandes de permis de construction et de transformation de ce projet doivent être soumises à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au titre VIII du règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
 - le traitement architectural doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble;
 - les constructions hors toit et les équipements mécaniques doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale (matériaux et volumétrie);
 - la conception de l'édifice doit, autant que possible, respecter des paramètres LEED;

D'accompagner une demande de démolition visée par la présente résolution avec les pièces suivantes :

- un plan d'aménagement paysager temporaire pour le terrain situé en bordure de la rue Jeanne-Mance et qui correspond à l'implantation de la tour Jeanne-Mance;
- une lettre de garantie irrévocable de 350 000 \$; celle-ci doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que l'aménagement paysager mentionné au sous-paragraphe a) du paragraphe 3 soit réalisé ou que la construction de la structure de la tour Jeanne-Mance soit terminée; advenant que cet aménagement paysager ou que cette construction ne soit par réalisée dans un délai de 18 mois, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;

De fixer un délai de 60 mois pour débiter les travaux de construction visés par la présente résolution, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet, à l'exclusion des dispositions du paragraphe 3.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

40.06
pp 267
1126090040

CA13 240333

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) concernant des dispositions d'enseigne, de vue protégée et de densité - Adoption

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil a adopté un projet et l'a soumis à une consultation publique, le 22 mai 2013, quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

Attendu que ce projet ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'adopter le règlement CA-24-182.99 intitulé Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) concernant des dispositions d'enseigne, de vue protégée et de densité.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller François Robillard était absent lors de la tenue du vote sur la proposition.

40.07
CA-24-182.99
1134400010

CA13 240334

Adopter un règlement intitulé Règlement abrogeant le règlement 8557 permettant d'occuper le tréfonds d'une partie de la ruelle composée d'une partie du lot 1530-11 du cadastre de la Cité de Montréal et approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal et Gestion Golden Square Mile inc. résilient la permission d'occuper le tréfonds de la ruelle, publiée sous le numéro 4 314 870 au bureau de la publicité des droits - Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption un règlement intitulé « Règlement abrogeant le règlement 8557 permettant d'occuper le tréfonds d'une partie de la ruelle composée d'une partie du lot 1530-11 du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine) et située au sud de la rue Sherbrooke, entre les rues Drummond et de la Montagne, avec des structures proposées (garage) ».

40.08 1131233003

CA13 240335

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.09 à 40.12.

Adoptée à l'unanimité.

CA13 240336

Autoriser l'usage « parc de stationnement commercial intérieur » pour le bâtiment situé au 1430, rue de la Montagne, en vertu de la procédure des usages conditionnels

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément à l'article 232 de ce règlement, l'usage « parc de stationnement commercial intérieur » pour le bâtiment situé au 1430, rue de la Montagne.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1134400001

CA13 240337

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2013, 4^e partie, B)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 358 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 325 permettant la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ainsi que la consommation de ces boissons.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1130577006

CA13 240338

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de la promotion commerciale « La Sainte-Catherine célèbre » qui se tiendra les 13 et 14 juillet 2013

Attendu la résolution CA13 240194 autorisant la fermeture de certaines rue de l'arrondissement de Ville-Marie et l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue d'activités de promotions commerciales organisées par les sociétés de développement commercial et diverses associations de commerçants pour l'année 2013 :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'édicter, en vertu Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, o. 118 permettant l'installation d'une bannière annonçant l'événement et les commanditaires entre les bâtiments portant les numéros civiques 460 et 481, rue Sainte-Catherine Ouest du 2 au 16 juillet 2013;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 359 permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores sur le site de la promotion commerciale, le 13 juillet 2013, de 9 h à 19 h et le 14 juillet 2013, de 9 h à 18 h;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), l'ordonnance CA-24-085, o. 17 permettant la distribution d'articles publicitaires et promotionnelles sur le site de la promotion commerciale, le 13 juillet 2013 de 9 h à 19 h et le 14 juillet 2013 de 9 h à 18 h.

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1130519009

CA13 240339

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et événements culturels sur le domaine public (saison 2013, 3^e partie C)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 360 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560), l'ordonnance 01-282, 119, permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), P-1, o. 327, permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 35, permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1), l'ordonnance V-1, o. 19, permettant les véhicules hippomobiles, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1131204002

CA13 240340

Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la carte intitulée « Les parcs et les espaces verts / Arrondissement de Ville-Marie » - Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la carte 2.5.1 intitulée « Les parcs et les espaces verts » de la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour y retirer les lots 1 853 420 et 2 975 650 du cadastre du Québec comme « Parc et espace vert ».

40.13 1136090027

CA13 240341

Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la carte intitulée « Les parcs et les espaces verts / Arrondissement de Ville-Marie » - 1^{er} projet de règlement

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin de modifier la carte 2.5.1 intitulée « Les parcs et les espaces verts » de la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour y retirer les lots 1 853 420 et 2 975 650 du cadastre du Québec comme « Parc et espace vert ».

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.

40.13.1 1136090027

CA13 240342

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser la catégorie d'usages E.6 sur le site de l'ancien Planétarium Dow - Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser la catégorie d'usages E.6 « Grandes institutions » sur le site de l'ancien Planétarium Dow, situé au 1000, rue Saint-Jacques, lot 1 853 420 du cadastre du Québec.

40.14
CA-24-282.100
1136090028

CA13 240343

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.14.1 et 40.15.

Adoptée à l'unanimité.

CA13 240344

Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser la catégorie d'usages E.6 sur le site de l'ancien Planétarium Dow - 1^{er} projet de règlement

Attendu que, à cette même séance, un avis de motion du règlement mentionné ci-dessous a été donné et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) afin d'autoriser la catégorie d'usages E.6 « Grandes institutions » sur le site de l'ancien Planétarium Dow, situé au 1000, rue Saint-Jacques, lot 1 853 420 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

40.14.1
CA-24-282.100
1136090028

CA13 240345

Accorder une dérogation mineure relativement à la hauteur maximale permise pour l'agrandissement d'un bâtiment situé au 1425, rue Alexandre-DeSève

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Véronique Fournier

D'accorder, pour le bâtiment situé au 1425, rue Alexandre-DeSève, une dérogation permettant l'agrandissement d'un bâtiment dont la hauteur dépasse la hauteur prescrite, et ce, en conformité au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) et en dérogation à l'article 8 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

D'assortir cette autorisation de la condition suivante :

- l'exigence d'aménager un muret ornemental autour de l'aire de stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1136090010

CA13 240346

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.17 à 40.23.

Adoptée à l'unanimité.

CA13 240347

Autoriser l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » pour le bâtiment situé au 3429, rue Peel, en vertu de la procédure des usages conditionnels

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément au paragraphe 3° de l'article 150 de ce règlement, l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » pour le bâtiment situé au 3429, rue Peel

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1134400008

CA13 240348

Autoriser l'usage « école d'enseignement spécialisée », aux 3^e et 4^e étages du bâtiment portant les numéros 350-360, rue Mayor, en vertu de la procédure des usages conditionnels

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément au sous-paragraphe b) du paragraphe 1° de l'article 136 de ce règlement, l'usage « école d'enseignement spécialisé », aux 3^e et 4^e étages du bâtiment portant les numéros 350-360, rue Mayor.

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1134400009

CA13 240349

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire des bâtiments portant les numéros 2731-2739-2747, rue Hochelaga, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire des bâtiments portant les numéros 2731-2739-2747, rue Hochelaga lot 3 361 380, de l'obligation de fournir 3 unités de stationnement exigibles;

De prendre acte de son engagement à verser 10 500 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1134400015

CA13 240350

Édicter une ordonnance permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs pour l'année 2013, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'édicter, en vertu du Règlement sur les musiciens et amuseurs publics exerçant leurs activités sur le domaine public (CA-24-006), l'ordonnance CA-24-006, o. 43 permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1132840024

CA13 240351

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1)

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7.1), l'ordonnance E-7.1, o. 40 permettant l'activité d'exposition et de ventes de produits créés par des artistes et artisans.

Adoptée à l'unanimité.

40.21 1132840022

CA13 240352

Édicter l'ordonnance nécessaire à la tenue de la « Fête des voisins » organisée par le Musée McCord le 13 juin 2013

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 328 permettant de vendre de la nourriture et des boissons non alcoolisées ainsi que de consommer de la nourriture et des boissons non alcoolisées, sur la rue Victoria, entre les rues Président-Kenedy et Sherbrooke le 13 juin 2013, de 11 h à 14 h.

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1130519011

CA13 240353

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2013, 5^e partie, A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmation d'événements sur le domaine public (saison 2013, 5^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 361 permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance P-1, o. 329 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcoolisées ou non ainsi que la consommation de ces boissons selon les sites et les horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance C-4.1, o. 114 permettant la fermeture des rues.

Adoptée à l'unanimité.

40.23 1132840023

CA13 240354

Adopter un règlement modifiant le Règlement 9256 relatif aux supports d'orientation touristique et d'information public (S.O.T.I.P.) installés sur le domaine public afin de supprimer le deuxième alinéa de l'article 3 - Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 9256 relatif aux supports d'orientation touristique et d'information public (S.O.T.I.P.) installés sur le domaine public afin de supprimer le deuxième alinéa de l'article 3.

40.24
CA-24-197
1130472001

CA13 240355

Adopter un règlement concernant la circulation de véhicules lourds dans le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, avec plan de camionnage cartographique, ce, en vertu des dispositions prévues par le Code de sécurité routière - Avis de motion

Une copie du projet de règlement ayant été remise aux membres du conseil, le conseiller Sammy Forcillo donne avis de motion de l'adoption d'un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils de l'arrondissement dans le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-195).

40.25
CA-24-195
1121007002

CA13 240356

Réunion, pour étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De réunir, pour étude et adoption, les articles 40.26 à 40.30.

Adoptée à l'unanimité.

CA13 240357

Accorder des dérogations mineures relatives à la hauteur minimale et aux marges pour la construction d'un nouveau bâtiment au 439, rue McGill

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'accorder, pour la construction d'un nouveau bâtiment au 439, rue McGill, des dérogations mineures permettant une hauteur minimale sur rue du bâtiment de 10 m au lieu de 16 m, une marge latérale de 2,8 m au lieu de 4 m et une marge arrière de 2,7 m au lieu de 4 m, et ce, en dérogation notamment aux articles 10, 81 et 85 du Règlement d'urbanisme de Ville-Marie (01-282).

Adoptée à l'unanimité.

40.26 1134400011

CA13 240358

Refuser d'accorder le permis de transformation pour l'immeuble situé au 324-326, rue Saint-Paul Ouest

Attendu que le bâtiment en objet se trouve dans le site patrimonial déclaré de Montréal, constitué en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, ainsi que dans un secteur significatif à critères et dans le secteur du Vieux-Montréal, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

Attendu que le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) comporte des objectifs et critères qui encadrent les interventions projetées sur les composantes architecturales d'origine des bâtiments situés dans les secteurs significatifs à critères et dans le secteur du Vieux-Montréal;

Attendu que la proposition de modification de certaines composantes architecturales d'origine des façades du bâtiment visé ne répond pas aux dits objectifs et critères;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 14 juin 2012, a émis un avis favorable avec conditions envers les plans déposés;

Attendu qu'aucun plan révisé n'a été soumis afin de répondre aux dites conditions;

Attendu que les travaux projetés ont été réalisés sans avoir obtenu au préalable les autorisations de la Ville et du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et sans répondre aux dites conditions;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 11 avril 2013, a émis un avis défavorable envers les plans déposés et les travaux réalisés selon ces plans;

Attendu que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a refusé d'émettre une autorisation pour les travaux déjà réalisés et a exigé que le bâtiment soit remis dans l'état où il se trouvait avant le début des travaux;

Attendu que les travaux ont été réalisés sur un bâtiment situé dans le site patrimonial déclaré de Montréal, constitué en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel :

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De refuser d'accorder le permis de transformation faisant l'objet de la demande 3000668613, concernant les travaux projetés et réalisés sur le bâtiment situé au 324-326, rue Saint-Paul Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

40.27 1134400014

CA13 240359

Autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances nécessaires à la tenue de l'événement « Fête du Quartier latin » qui se tiendra sur la rue Saint-Denis du 29 juin au 1^{er} juillet 2013

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser l'occupation de la rue Saint-Denis, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke, et de la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet du 29 juin au 1^{er} juillet 2013 pour la présentation de l'événement "« La fête de la rue Saint-Denis »;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 362 permettant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores sur la rue Saint-Denis, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke, et sur la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet, du 29 juin au 1^{er} juillet 2013, de 10 h à 23 h;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085), l'ordonnance CA-24-085, o. 18 permettant la distribution d'articles publicitaires et promotionnelles liés aux commanditaires de l'événement sur la rue Saint-Denis, entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Sherbrooke, et sur la rue Émery, entre les rues Saint-Denis et Sanguinet, du 29 juin au 1^{er} juillet 2013, de 10 h à 23 h.

Adoptée à l'unanimité.

40.28 1130519013

CA13 240360

Procéder à la fermeture, comme parc, du lot 1 566 860 du cadastre du Québec situé sur la rue Panet et de le retirer du domaine public de la Ville afin de le verser dans le domaine privé de la Ville

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

De procéder à la fermeture, comme parc, du lot 1 566 860 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal situé sur la rue Panet et de retirer ce lot du domaine public de la Ville afin de le verser dans le domaine privé de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

40.29 1132701038

CA13 240361

Autoriser l'occupation du domaine public et édicter l'ordonnance nécessaire à l'affichage des activités estivales

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Pierre Mainville

D'autoriser l'occupation du domaine public et édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O,-0.1), l'ordonnance O-0.1, o. 1 nécessaire à l'affichage des activités estivales.

Adoptée à l'unanimité.

40.30 1133105001

CA13 240362

Approuver la nomination de madame Corinne Andrieu à titre de Directrice d'arrondissement adjointe et responsable des services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie rétroactivement au 8 février 2010

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par Richard Bergeron

D'approuver la nomination de madame Corinne Andrieu à titre de Directrice d'arrondissement adjointe et responsable des services administratifs de l'arrondissement de Ville-Marie rétroactivement au 8 février 2010.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1133536001

CA13 240363

Désigner un conseiller à titre de maire suppléant du 1^{er} juillet au 4 novembre 2013

Il est proposé par Michael Applebaum

appuyé par Richard Bergeron

De désigner le conseiller Sammy Forcillo à titre de maire suppléant du 1^{er} juillet au 4 novembre 2013.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1132701062

CA13 240364

Prendre acte du dépôt du bilan Santé sécurité du travail 2012 et du plan d'action Santé sécurité du travail 2013

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De prendre acte du dépôt du bilan Santé sécurité du travail 2012 et du plan d'action Santé sécurité du travail 2013 de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

60.01 1134196001

CA13 240365

Motion concernant le parc Bellerive et ses abords

Attendu que le Parc Bellerive, inauguré en 1883, est l'un des plus vieux parcs de Montréal, situé sur l'ancien Chemin du roi, au pied du Pont-Jacques-Cartier, qu'il constitue le seul lieu public du quartier Sainte-Marie qui n'est pas fermé sur le fleuve et qu'il contient une vespasienne, actuellement condamnée, de valeur patrimoniale importante;

Attendu que le mobilier du Parc Bellerive est en mauvais état et que l'éclairage nocturne est insuffisant, de manière à engendrer un faible achalandage et des conditions de sécurité publiques inadéquates;

Attendu que certains citoyens vivent un sentiment d'insécurité lors de la traversée de la rue Notre-Dame est;

Attendu l'intérêt mainte fois renouvelé des citoyens du quartier pour la mise en valeur du Parc Bellerive;

Attendu l'importance stratégique du dépôt à neige situé à l'ouest du Parc Bellerive et l'impossibilité d'utiliser cette partie de terrain pour agrandir le parc;

Attendu que le Parc Bellerive est bordé à l'est par un terrain vague d'une superficie d'environ 13 700 m² libéré à la suite de la démolition de deux silos à mélasse;

Attendu la correspondance datée du 29 octobre 2012 du directeur général adjoint de l'arrondissement Ville-Marie au directeur principal du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement lui demandant de transmettre au ministère des Transports du Québec (MTQ) une offre de partenariat de l'arrondissement pour l'aménagement du terrain vague.

Attendu les réponses du MTQ, dont la plus récente sous forme d'une note datée du 23 mai 2013 qui confirme l'intention du MTQ de faire les vérifications nécessaires auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour connaître les contraintes et obligations reliées à ce dossier, notamment, la nécessité de compléter une étude de caractérisation des sols :

Il est proposé par Pierre Mainville

appuyé par Michael Applebaum
M. François Robillard

Que le conseil d'arrondissement mandate la direction de l'arrondissement Ville-Marie afin de faire en sorte, en collaboration avec la direction générale de la Ville de Montréal, que les discussions avec le MTQ soient poursuivies pour, d'une part, que ce dernier procède rapidement à ses vérifications auprès du MDDEFP et, d'autre part, négocier une entente dans le but de procéder à un aménagement paysager sur le terrain vacant qui borde le Parc Bellerive;

Que le conseil d'arrondissement mandate la direction de l'arrondissement pour voir s'il est opportun d'améliorer le mobilier et l'éclairage du Parc Bellerive malgré le fait que le terrain vacant qui borde le parc pourrait faire l'objet d'un aménagement.

Que le conseil d'arrondissement mandate la direction de l'arrondissement Ville-Marie pour voir s'il est possible de rallonger la période de temps allouée aux piétons pour traverser la rue Notre-Dame est aux intersections donnant accès au Parc Bellerive.

Des questions sont posées et des commentaires formulés.

Adoptée à l'unanimité.


70.01

Levée de la séance

Le maire indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 10 juillet 2013 à 19 heures, à la salle de conseil situé au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

L'ordre du jour étant épuisé, il déclare la séance close à 21 h 12.

70.02



Laurent Blanchard
Maire



Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

*Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA13 240376
lors de la séance du conseil tenue le 10 juillet 2013.*